

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PUBLIE LE : 29 MARS 2023

<p><b>OBJET :</b> Approbation du projet social 2023-2026</p>
--

<p><b>Nombre de conseillers :</b> - en exercice : 29 - votants : 28</p>
<p>N° 2023.03.01</p>

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept mars, le Conseil Municipal de la commune de Livron sur Drôme, dûment convoqué le 21 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Francis FAYARD, Maire. Madame Evelyne BILBOT est désignée secrétaire de séance.

**PRESENTS :** Francis FAYARD, Nathalie MANTONNIER, Philippe CHAVE, Evelyne BERNARD, Jean-François FAURE, Anne-Lise VIALON, Christian CHABERT, Evelyne BILBOT, Sébastien AMBLARD, Christiane LAMBERT, Annick BAROTEAUX, Georges CASANOVA, Marie-Christine GEAY, Thierry JAVELAS, Elisabeth LUQUES, Laurent MANTONNIER, Nathalie SORIA, Sébastien CHEYNEL, Emmanuel DELPONT, Dan VILLIOT, Fabien PLANET, Francine DAMBRINE, Alain COURTHIAL, Emmanuelle GIELLY, José MUNOZ ALVAREZ

**REPRESENTES :** Duilio NOVARO (pouvoir à P. CHAVE), Matthieu NIVOT (pouvoir à D. VILLIOT), Nicolas COLOMB (pouvoir à F. PLANET)

**ABSENTS :** Thierry SANCHEZ

Madame Nathalie MANTONNIER, Première Adjointe en charge de la Culture et de L'EVS, informe l'assemblée que le nouveau Projet social 2023-2026 de l'Espace de Vie Sociale, sera examiné en commission de la Caisse d'Allocations Familiale de la Drôme le 07 avril 2023.

Le projet, ci-annexé, est le résultat d'une démarche participative menée depuis un an auprès des habitants et des partenaires de l'Espace de Vie Sociale communal Martin Luther King afin de recueillir leurs attentes et propositions. Il comprend un plan d'action en quatre axes pour les quatre prochaines années.

La Commune s'est positionnée auprès de la CAF26 pour obtenir l'agrément « Centre Social » pour la période 2023-2026. Cet agrément permettra de développer de nouvelles actions en direction des habitants et d'obtenir des nouvelles lignes de financements pour les réaliser.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'Unanimité :**

- **APPROUVE** le projet social 2023-2026
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'agrément Centre Social auprès de la CAF.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

La secrétaire de séance,

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le

**29 MARS 2023**

*SLOW*

ID : 026-212601652-20230327-DELIB20230301-DE